



Commune de

**Blonay – Saint-Légier**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE BLONAY – SAINT-LEGIER**

**PREAVIS No 13-2025**

**relatif aux comptes 2024  
du Fonds culturel Riviera**

Date pour la commission intercommunale de gestion :

**Jeudi 08.05.2025 - 19.00**

à Jongny

Blonay, le 15 avril 2025

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

### 1. **Objet du préavis**

Le présent préavis a pour but de vous soumettre pour adoption les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera. La même procédure est appliquée dans les autres communes de la Riviera.

Rappelons que le budget et les comptes du fonds sont adoptés par les conseils communaux, sur proposition municipale. Les décisions sont prises à la majorité qualifiée des 4/5<sup>ème</sup> des communes partenaires.

### 2. **Cadre général**

La Convention du Fonds culturel Riviera (FCR), entente intercommunale au sens de l'art. 109a et suivants de la Loi sur les communes du 28 février 1956, est entrée en vigueur le 9 juillet 2003 et regroupe les neuf communes de la Riviera.

Le FCR est géré par un conseil administratif, formé de délégué·e·s des neuf municipalités. Selon le règlement sur la comptabilité des communes, les comptes et le budget du Fonds culturel Riviera sont soumis au contrôle de l'Etat.

### 3. **Comptes 2024**

Outre le document relatif aux comptes de l'exercice 2024, sont annexés au présent préavis :

- le rapport d'activités 2024 du FCR ;
- la liste des institutions bénéficiaires en 2024 ;
- la liste des demandes d'aide à la création / soutien ponctuel traitées en 2024.

#### Produits

Le Fonds est alimenté par les contributions annuelles des communes. Selon l'art. 18 de la convention en vigueur, la contribution annuelle des communes a été fixée à CHF 48.- / habitant·e pour la législature 2002-2006. Depuis le début de la législature 2006-2011, le montant de cette contribution peut être réévalué d'année en année et ce, dans une fourchette de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant·e.

Pour 2024, la contribution des communes a été fixée à CHF 47.- / habitant·e sur la base de la population au 31.12.2023. Les contributions des communes s'élèvent à CHF 3'941'561.-. A cela s'ajoute la participation de la Commission intercommunale de la Taxe de séjour (CITS) aux coûts de l'Agenda régional de CHF 12'000.-.

Le fonds de réserve de CHF 109'940.85 a été extourné ; ainsi, le total des recettes pour 2024 s'élève à CHF 4'063'501.85.

#### Charges

Selon l'art. 2 de la convention du FCR, le Fonds a pour but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda régional. L'art. 5 de la convention précise qu'il est de la compétence du Conseil administratif (CA) du Fonds d'attribuer les subventions annuelles aux institutions bénéficiaires.

L'attribution des subventions est déterminée par le CA en décembre, sur la base du travail de suivi annuel des institutions bénéficiaires réalisé par le FCR.

Le budget du FCR étant établi sans que le CA dispose de toutes les informations des institutions qu'il subventionne, il se peut que des adaptations, qui n'ont pas pu être anticipées dans le cadre de l'élaboration du budget du FCR en septembre, soient décidées en décembre.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en cas d'écart important constaté entre les charges artistiques budgétées et les charges artistiques effectives (comptes) d'une institution, le CA peut demander un remboursement d'une part de la subvention versée ; il s'agit toutefois d'une situation exceptionnelle qu'il est difficile d'anticiper.

Le montant global des subventions versées aux 22 institutions bénéficiaires et à l'Agenda culturel régional en 2024 (Poste 365.1 - Subventions ordinaires) s'est élevé à CHF 3'815'528.-, montant légèrement supérieur à celui qui était prévu au budget 2024 (+CHF 48'328.-).

Les subventions extraordinaires (Poste 365.2) correspondent aux demandes d'aide à la création et de soutien ponctuel. En 2024, sept subventions ont été versées, pour un montant total de CHF 60'000.-, dont quatre concernaient des demandes validées en 2023 (transitoires). Par ailleurs, cinq demandes traitées en 2024 seront versées en 2025 pour un montant total de CHF 36'000.- (transitoires).

Il faut encore ajouter à ces charges, un montant de CHF 35'000.- (forfait) pour les prestations d'administration, de coordination et de gestion du Fonds, effectuées par le Service des affaires intercommunales, ainsi qu'un montant de CHF 540.50 correspondant à la facture de la fiduciaire pour le contrôle des comptes 2023.

Le solde du fonds de réserve d'un montant de CHF 157'433.35 est attribué à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels (Poste 9282.2), portant ainsi le montant total des charges 2024 à CHF 4'063'501.85.

Le résultat au 31 décembre 2024 s'élève ainsi à CHF 0.-.

#### 4. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande à ce qu'il plaise au Conseil communal de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Blonay - Saint-Légier  
décide

⇒ d'adopter les comptes 2024 du Fonds culturel Riviera

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

<p>Le syndic</p>  <p>A. Bovay</p>		<p>Le secrétaire adj.</p>  <p>J.-M. Guex</p>
--	--	---

Délégation municipale : Mme Laura Ferilli, municipale

#### Annexes :

- Comptes 2024 du Fonds culturel Riviera
- Rapport d'activités 2024 du Conseil administratif du Fonds culturel Riviera
- Liste des institutions bénéficiaires du fonds en 2024
- Liste des demandes d'aides à la création / soutiens ponctuels traités en 2024

FONDS CULTUREL RIVIERA

BILAN au 31 décembre		COMPTES 2024	COMPTES 2023
<b>ACTIF</b>			
9111	Compte courant Ville de Vevey (débitaire)	194'033.35	151'540.85
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>194'033.35</b>	<b>151'540.85</b>

<b>PASSIF</b>			
9259	Provision pour subventions à payer	36'000.00	41'000.00
9259.1	Factures à payer	600.00	600.00
9282.2	Provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	157'433.35	109'940.85
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>194'033.35</b>	<b>151'540.85</b>

Compte d'exploitation au 31 décembre		COMPTES 2024	BUDGET 2024	COMPTES 2023
<b>PRODUITS</b>				
452	Participations des communes	3'941'561.00	3'855'128	3'855'128.00
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve	12'000.00	12'000	12'000.00
480	Prélèvement sur la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	109'940.85	-	168'842.45
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>4'063'501.85</b>	<b>3'867'128</b>	<b>4'035'970.45</b>

<b>CHARGES</b>				
318	Honoraires et prestations de services	35'000.00	35'000	35'000.00
318.5	Révision des comptes	540.50	600	538.50
365.1	Subventions ordinaires	3'815'528.00	3'767'200	3'814'491.10
365.2	Subventions extraordinaires	55'000.00	-	76'000.00
Total subventions		3'870'528.00	3'767'200	3'890'491.10
<b>Total des dépenses</b>		<b>3'906'068.50</b>	<b>3'802'800</b>	<b>3'926'029.60</b>
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	157'433.35	64'328	109'940.85
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>4'063'501.85</b>	<b>3'867'128</b>	<b>4'035'970.45</b>

<b>RESULTAT</b>		-	-	-
-----------------	--	---	---	---

**Ville de Vevey**  
 Service des finances  
 L'adjoint administratif

  
 E. Ferrara

Vevey, le 3 mars 2025

		TRANSITOIRES 2023	2024	TRANSITOIRES 2025	TOTAL
<b>PRODUITS</b>		<b>-109'940.85</b>	<b>-3'953'561.00</b>		<b>-4'063'501.85</b>
452	Commune de Blonay - Saint-Légier		-579'980.00		-579'980.00
	Commune de Chardonne		-152'421.00		-152'421.00
	Commune de Corseaux		-109'933.00		-109'933.00
	Commune de Corsier-sur-Vevey		-161'163.00		-161'163.00
	Commune de Jongny		-90'146.00		-90'146.00
	Commune de Montreux		-1'261'339.00		-1'261'339.00
	Commune de La Tour-de-Peilz		-592'435.00		-592'435.00
	Commune de Vevey		-947'285.00		-947'285.00
	Commune de Veytaux		-46'859.00		-46'859.00
<b>Total 452</b>			<b>-3'941'561.00</b>		<b>-3'941'561.00</b>
465	Participation de la commission intercommunale de la taxe de séjour de la Riviera et de Villeneuve		-12'000.00		-12'000.00
<b>Total 465</b>			<b>-12'000.00</b>		<b>-12'000.00</b>
381.1	Prélèvement sur la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels	-109'940.85			-109'940.85
<b>Total 381.1</b>		<b>-109'940.85</b>			<b>-109'940.85</b>
<b>CHARGES</b>		<b>-41'600.00</b>	<b>3'911'068.50</b>	<b>194'033.35</b>	<b>4'063'501.85</b>
318	Prestations effectuées par le SAI (forfait)		35'000.00		35'000.00
<b>Total 318</b>			<b>35'000.00</b>		<b>35'000.00</b>
318.5	Révisions des comptes	-600.00	540.50	600.00	540.50
<b>Total 318.5</b>		<b>-600.00</b>	<b>540.50</b>	<b>600.00</b>	<b>540.50</b>
365.1	Agenda régional - mandat version digitale		5'397.70		5'397.70
	Agenda régional - prestataires version papier		163'130.30		163'130.30
	Association des Amis du Dansomètre (intégration 2024)		15'000.00		15'000.00
	Association des Amis du Festival des Artistes de rue à Vevey		10'000.00		10'000.00
	Association Clara Haskil (concours)		25'000.00		25'000.00
	Association La Lanterne Magique Vevey-Montreux		10'000.00		10'000.00
	Association Live in Vevey		30'000.00		30'000.00
	Association des Musées de la Riviera Vaudoise		82'000.00		82'000.00
	Association Nouvel Espace Dancers (NED)		40'000.00		40'000.00
	Association Nox Orae (festival)		35'000.00		35'000.00
	Association Oriental-Vevey - Théâtre de l'Oriental		85'000.00		85'000.00
	Association Semaine Internationale de Piano		20'000.00		20'000.00
	Association du Théâtre de poche de la Grenette		50'000.00		50'000.00
	Association du Théâtre Les Trois-Quarts - Le Pantographe		60'000.00		60'000.00
	Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)		65'000.00		65'000.00
	Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)		30'000.00		30'000.00
	Fondation des Arts et Spectacles de Vevey - Le Reflet		1'240'000.00		1'240'000.00
	Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival		130'000.00		130'000.00
	Fondation Festival du rire de Montreux - Revue vaudoise		140'000.00		140'000.00
	Montreux Jazz Artists Foundation		90'000.00		90'000.00
	Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux Riviera (TMR)		435'000.00		435'000.00
	Fondation de la saison culturelle de Montreux (FSCM)		625'000.00		625'000.00
	Fondation du Septembre musical Montreux-Vevey		200'000.00		200'000.00
	Fondation Vevey, Ville d'images - Festival Images		230'000.00		230'000.00
<b>Total 365.1</b>			<b>3'815'528.00</b>		<b>3'815'528.00</b>
365.2	Association 6RINX	-3'000.00	3'000.00		0.00
	Cie Les Exilés - "Les enfants du paradis"	-25'000.00	25'000.00		0.00
	Association Miska & Cie - "Parce qu'on n'est pas tous..."	-3'000.00	3'000.00		0.00
	Cie BàZ - "La Bêfise, Idiotie ou Sottise?"	-10'000.00	10'000.00		0.00
	La Becque - "Cinq ans " et "Modern Nature"		5'000.00		5'000.00
	Association L'ImprOvisible Festival - 15e édition		4'000.00		4'000.00
	Collectif Les Rêveries acoustiques - "Pantin"		10'000.00		10'000.00
	Association Théâtre Adélie 2 - "Emma c'est moi"			10'000.00	10'000.00
	Association Deeva Dance - "Voice of love"			5'000.00	5'000.00
	Association Vevey Spring Classic - concert gratuit "Pour Vevey ..."			10'000.00	10'000.00
	Association CH.AU - "To the Moondog and back"			6'000.00	6'000.00
	Cie BàZ - "Voyage, Voyage!"			5'000.00	5'000.00
<b>Total 365.2</b>		<b>-41'000.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>36'000.00</b>	<b>55'000.00</b>
381.1	Attribution à la provision pour subventions, aides à la création et soutiens ponctuels			157'433.35	157'433.35
<b>Total 381.1</b>				<b>157'433.35</b>	<b>157'433.35</b>

---

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

---

### HISTORIQUE ET MISSIONS

Un Fonds intercommunal de soutien à l'Auditorium Stravinski et à la Fondation des Arts et Spectacles de Vevey a été créé en 1994 par convention entre les dix municipalités de l'ancien district de Vevey. Conventionnellement, il avait pour but le soutien aux activités artistiques des deux institutions les plus représentatives des activités culturelles régionales, soit l'Auditorium Stravinski et la Fondation des Arts et Spectacles.

Dès 1994, la question de l'extension du Fonds intercommunal a été discutée au sein des municipalités, l'objectif étant de mieux répartir entre les communes les subventions versées par chacune d'elles aux institutions régionales, sans prêter les institutions déjà bénéficiaires du Fonds. En 2000, l'assemblée générale du Fonds intercommunal a chargé son comité de gestion d'étudier des propositions concrètes allant dans ce sens. Celui-ci, après avoir auditionné plusieurs institutions de portée régionale susceptibles d'intégrer le Fonds et étudié différentes variantes financières, a fait une proposition d'extension comprenant le subventionnement de 11 institutions et le financement d'un agenda culturel. La contribution annuelle des communes était proposée à CHF 48.- par habitant-e.

Ces principes ont été approuvés par l'ensemble des municipalités et des conseils communaux fin 2001. Sur cette base, un projet de convention a été établi, sous la forme d'une entente intercommunale, prévoyant la création d'un « Fonds culturel Riviera » (FCR), dans le but de soutenir les institutions de portée régionale en participant aux charges artistiques de ces dernières, ainsi qu'aux frais d'édition de l'Agenda Riviera (article 2 de la convention).

Adoptée par les dix conseils communaux fin 2002, la convention instituant le FCR est entrée en vigueur le 9 juillet 2003, après approbation par le Conseil d'État.

### FONCTIONNEMENT

Les organes du FCR sont :

- le conseil administratif (CA), composé d'un-e délégué-e de chacune des neuf municipalités,
- le bureau exécutif (BE), formé de trois membres désigné-e-s par le CA, dont le(la) président-e,
- la commission intercommunale de gestion, composée de délégué-e-s choisi-e-s parmi les membres de chacun des neuf conseils communaux de la Riviera.

#### Conseil administratif

Les membres du CA sont désigné-e-s par leur municipalité. La présidence est assurée par tournus alphabétique des communes pour une législature.

En 2024 et pour le reste de la présente législature, la présidence et la vice-présidence du CA sont assurées respectivement par M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, et Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey. Le secrétariat et la gestion sont assurés par le Service des affaires intercommunales de la Riviera (SAI).

Le CA est compétent pour proposer chaque année le montant des contributions, dans une fourchette allant de CHF 45.- à CHF 50.- par habitant-e et pour répartir le montant entre les institutions bénéficiaires. En pratique, il décide sur proposition du BE, de l'attribution des subventions annuelles, en tenant compte des demandes adressées par les institutions et des montants à disposition. Il a en outre pour mission de dresser et de tenir à jour la liste des institutions bénéficiaires. Enfin, et dans les limites du solde disponible, il peut octroyer des aides à la création et des soutiens ponctuels.

### Bureau exécutif

Le BE assure le lien avec les institutions bénéficiaires, examine leurs demandes de subvention annuelle, ainsi que leurs rapports d'activités et s'assure de la bonne utilisation des montants versés.

En 2024 et pour le reste de la législature, le BE est composé de :

- M. Vincent Bonvin, conseiller municipal à La Tour-de-Peilz, Président ;
- Mme Alexandra Melchior, conseillère municipale à Vevey, Vice-présidente ;
- M. Jean-Baptiste Piemontesi, conseiller municipal à Montreux.

### Commission intercommunale de gestion

A l'instar d'une commission de gestion communale, son rôle est de contrôler la gestion du Fonds pour l'exercice écoulé, de prendre connaissance du rapport de gestion du CA et d'examiner les comptes et le budget de l'exercice à venir.

Dite commission a siégé en mai pour le contrôle des comptes 2023 et en octobre pour l'examen du budget 2025, en présence d'un membre du CA. Basées sur l'année législative et le tournus établi, la présidence et la rédaction du rapport ont été assurées de la manière suivante :

- Séance de mai 2024 :  
Président : M. Philippe Morier-Genoud, conseiller communal à Montreux ;  
Rapporteur : M. Jean-David Pelot, conseiller communal à Chardonne.
- Séance d'octobre 2024 :  
Présidente : Mme Corinne Ansermoz, conseillère communale à Jongny ;  
Rapporteur : M. Roberto Trüb, conseiller communal à Corseaux.

La Commission intercommunale de gestion a recommandé aux conseils communaux de la Riviera : à l'unanimité, moins une abstention, l'adoption des comptes 2023 et à l'unanimité l'adoption du budget 2025.

Enfin, relevons que ces séances permettent également d'échanger plus largement avec les membres de la commission.

## **ACTIVITES 2024**

Au cours de l'année 2024, le CA et le BE se sont réunis à quatre reprises en mars, mai (BE) / juin (CA), septembre et décembre.

En 2024, 22 institutions ont bénéficié du soutien du FCR (cf. annexe « Liste des institutions bénéficiaires du FCR en 2024 ») ainsi que l'Agenda régional.

L'essentiel des activités du FCR est présenté dans les sous-chapitres ci-après.

### Suivi des institutions bénéficiaires

Avec le soutien du SAI, en charge de la gestion du Fonds et du suivi des 22 institutions bénéficiaires (analyse des comptes, des rapports d'activités, des budgets, de la programmation / rencontres avec des institutions, etc.), le BE et le CA procèdent à un point de situation régulier sur leur évolution. Le but du FCR étant de soutenir les institutions de portée régionale en participant à leurs charges artistiques, le BE et le CA ont la mission de s'assurer que les subventions versées sont en adéquation avec lesdites charges artistiques de chacune.

Quand bien même l'année 2024, respectivement la saison 2023-2024, des institutions bénéficiaires, se sont globalement bien déroulées, ces dernières restent préoccupées par une inflation significative et peinent à rémunérer équitablement les acteurs culturels (artistes, bénévoles), alors que l'Office fédéral de la culture (OFC) et Pro Helvetia conditionnent leurs aides financières au respect de cette directive, qui deviendra à terme un critère pour l'octroi de tous les financements publics.

Parallèlement, elles soulignent leur difficulté constante à maintenir ou à trouver des soutiens, en particulier de la part de partenaires privés, comme les sponsors.

Le SAI a rencontré 7 institutions, soit un tiers d'entre elles, qui ont sollicité une rencontre, principalement afin d'évoquer leurs difficultés économiques.

Quant aux institutions montreusiennes, dont la programmation est centrée sur l'Auditorium Stravinski, elles ont appris en cours d'année que le 2m2c ne rouvrirait ses portes qu'au deuxième trimestre 2026, prolongeant ainsi d'une année la nécessité de recourir à des solutions alternatives.

### Agenda culturel régional

L'agenda régional est paru, comme prévu, à 6 reprises en 2024.

Les charges de l'Agenda régional sont variables, car elles dépendent du nombre de pages imprimées et des rentrées publicitaires. Ainsi, même si les coûts de la version papier tendent à se stabiliser, voire à diminuer légèrement, les frais postaux pour la distribution de l'Agenda à un nombre toujours plus conséquent de ménages ne cessent d'augmenter.

A noter toutefois, que depuis 2016, la Commission intercommunale de la taxe de séjour prend en charge une partie des coûts via l'octroi d'une subvention pérenne de CHF 12'000.- par année.

Rappelons, par ailleurs, que depuis le 1<sup>er</sup> mai 2023, un nouveau webservice a été mis en place, qui offre aux annonceurs une interface plus simple et plus complète et assure une visibilité accrue de l'offre culturelle.

Les coûts liés à la maintenance et au support informatiques dudit webservice se sont élevés à un peu plus de CHF 5'000.-.

### Intégration de l'Association des Amis du Dansomètre (AAD)

Comme annoncé dans le rapport d'activités 2023, l'Association des Amis du Dansomètre est devenue en 2024, la 22<sup>e</sup> institution bénéficiaire du FCR, à la suite de la décision d'intégration unanime des membres du CA, puis des 9 municipalités de la Riviera en 2023.

Le Dansomètre s'impose depuis de nombreuses années comme un lieu de référence pour la danse contemporaine en Romandie, grâce à une activité intense et au professionnalisme de ses responsables, qui garantissent un accompagnement de qualité pour les compagnies en résidence.

Entièrement rénové, équipé et adapté, cet espace est désormais ouvert au public et propose un programme riche et diversifié d'ateliers accessibles à tous, y compris aux enfants et aux personnes en situation de handicap. Il accueille également le programme de créations de danse contemporaine «Les Chorégraphiques», né d'un partenariat avec l'Oriental-Vevey.

### Aides à la création / soutiens ponctuels

En 2024, 18 demandes d'aide à la création/soutien ponctuel ont été traitées par le FCR (cf. annexe « Liste des demandes d'aide à la création/soutien ponctuel traités en 2024 »). Parmi celles-ci, 8 demandes répondaient aux principes d'octroi du FCR et ont reçu une réponse favorable ; 5 sous forme d'aide à la création et 3 sous forme de soutien ponctuel.

### Budget 2025 / répartition des subventions 2025

Comme chaque année, en septembre, le BE et le CA ont préparé le budget 2025, sur la base des éléments transmis par les institutions bénéficiaires. Ledit budget comprend les contributions des communes à hauteur de CHF 46.- /habitant.e sur la base de la population au 31.12.2023, auxquelles s'ajoute la subvention de CHF 12'000.- octroyée annuellement par la Commission intercommunale de la taxe de séjour, pour participer aux frais de l'Agenda Riviera. Ainsi, le montant total des revenus du FCR en 2025 s'élève à plus de CHF 3.86 millions.

Le budget 2025 a été approuvé par les municipalités et les conseils communaux de la Riviera en fin d'année 2024. Sur proposition du BE, le CA s'est consacré à la répartition des subventions aux institutions bénéficiaires lors de sa séance de décembre. Dite répartition est effectuée sur la base du budget 2025, ainsi que sur le suivi attentif des institutions et l'analyse globale qui en résulte.

#### Comptes 2024

Le préavis sur l'exercice 2024 du FCR présente les principaux éléments financiers, auquel il convient donc de se référer.

#### Procédure d'adoption des comptes et du budget du FCR

Pour rappel, la procédure d'adoption des comptes et des budgets a été unifiée dans les communes de la Riviera. Ces dernières doivent désormais déposer un préavis sur les comptes, respectivement sur le budget du FCR. Ces préavis, ainsi que les rapports de la commission intercommunale de gestion doivent être présentés simultanément aux comptes et budgets communaux, conformément aux dispositions du règlement sur la comptabilité des communes.

Vevey - le 20 mars 2025 / SAI – CRO/NRP/LMS/sp/nc

## LISTE DES INSTITUTIONS BÉNÉFICIAIRES DU FONDS EN 2024

- Agenda Riviera
- 1 Association des Amis du Dansomètre
  - 2 Association des Amis du Festival des artistes de rue de Vevey
  - 3 Association Concours Clara Haskil
  - 4 Association La Lanterne magique Vevey - Montreux
  - 5 Association Live in Vevey
  - 6 Association des Musées de la Riviera vaudoise
  - 7 Association Nouvel Espace Dancers (NED)
  - 8 Association Nox Orae
  - 9 Association Oriental Vevey - Théâtre de l'Oriental
  - 10 Association Semaine internationale de piano
  - 11 Association du Théâtre de poche de La Grenette
  - 12 Association Tous Artistes Confondus - Rocking Chair (RKC)
  - 13 Association Les Trois-Quarts - Théâtre Le Pantographe
  - 14 Association Vevey International Funny Film Festival (AVIFFF)
  - 15 Fondation des Arts & Spectacles (Le Reflet - Théâtre de Vevey)
  - 16 Fondation Festival du rire de Montreux - Montreux Comedy Festival + La Revue
  - 17 Fondation Maison Visinand - Théâtre Montreux-Riviera (TMR)
  - 18 Fondation Montreux Choral Festival
  - 19 Montreux Jazz Artists Foundation
  - 20 Fondation de la Saison Culturelle de Montreux
  - 21 Fondation du Septembre Musical Montreux-Vevey
  - 22 Fondation Vevey ville d'images - Festival Images

SAI - le 9 janvier 2025 / LMS/nc

## LISTE DES DEMANDES D'AIDE À LA CRÉATION / SOUTIEN PONCTUEL TRAITÉES EN 2024

### ACCEPTÉES / CONFIRMÉES

- Association Théâtre Adélie 2 – Spectacle « Emma c'est moi ! », aide à la création
- Association de l'ImprOvisible Festival – 15<sup>e</sup> édition de l'ImprOvisible Festival, soutien ponctuel
- Fondation Françoise Siegfried-Meier – La Becque Résidence d'artistes – « 5 ans de la Becque » et « Modern Nature », soutien ponctuel
- Association des Rêveries acoustiques – Projet « Pantins », aide à la création
- Association Deeva Dance – « Voice of love », aide à la création
- Association Vevey Spring Classic – concert gratuit « Pour Vevey - musique pour tous », soutien ponctuel
- Association « Compagnie CH.AU – Musique de CHambre AUjourd'hui – « To the Moondog and Back », aide à la création
- Association BâZ – création « Voyage, Voyage ! », aide à la création

### REFUSÉES

- Association Montreux Celebration – Édition 2024 des Freddie Celebration Days
- Association Tous en scène – « Le Tremplin – Un seul juge : le public »
- Association PANO – 2<sup>e</sup> exposition de Jeanne Tara
- Vertiges prod Sàrl – Film documentaire « Derib, de la ligne au sommet »
- Association FemmesProject & Rev'elle'toi – organisation du gala « Move your breast »
- Association Zoulou Zazou – spectacle pour enfant « Zuza »
- Edouard Nicod – Membre du groupe Impure Wilhelmina – Album « Impure Wilhelmina »
- Association Riviera Classic+ – 8<sup>e</sup> édition du Riviera Classic+
- Fondation Françoise Siegfried-Meier – La Becque Résidence d'artistes – « Modern Nature »
- Association Collectif Immersif – « Vevey 1688 »

SAI – DÉCEMBRE 2024